

**La Direction Départementale des Finances Publique de la Vendée  
met en place  
un accueil personnalisé sur rendez-vous**



Tandis que les démarches courantes peuvent être réalisées sans se déplacer, grâce à l'offre enrichie de services en ligne sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), et que le nouveau portail permet de répondre à la plupart des questions, certaines situations complexes nécessitent un accompagnement personnalisé.

Pour celles-ci, l'accueil personnalisé représente une nouvelle formule d'accueil, proposée principalement aux particuliers, favorisant un traitement individualisé et complet, dans un espace confidentiel à un horaire convenu.

Ce nouveau service **est désormais proposé** :

- à **Challans** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **Fontenay le Comte** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- aux **Herbiers** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **Luçon** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **La Roche sur Yon**, au Service des Impôts des Particuliers (SIP) et au Centre des Impôts Fonciers (CDIF) ;
- aux **Sables d'Olonne**, au Service des Impôts des Particuliers (SIP) et au Centre des Impôts Fonciers (CDIF).

**Pour prendre rendez-vous : 3 solutions !**

- portail [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « contact »
- espaces « libre-service » des Centres des Finances Publiques
- directement auprès des services : guichet ou téléphone